



Association des services
de **réhabilitation sociale**
du Québec

DOSSIER THÉMATIQUE – DÉTENTION PROVINCIALE

DÉTENTION PROVINCIALE

DOSSIER THÉMATIQUE

PRÉPARÉ PAR

L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC

OCTOBRE 2013



TABLE DES MATIÈRES

LE DOSSIER EN BREF	3
POPULATION DES DÉTENUS PROVINCIAUX AU QUÉBEC	4
PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE CORRECTIONNELLE DU QUÉBEC	4
<i>CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES</i>	4
<i>SCOLARITÉ ET EMPLOI</i>	5
<i>SITUATION FINANCIÈRE</i>	5
<i>L'ADOLESCENCE</i>	6
<i>SITUATION FAMILIALE ET CONJUGALE</i>	6
<i>RÉSEAU SOCIAL ET LOISIRS</i>	7
<i>L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES JEUX DE HASARD</i>	7
DÉPENSES PROVINCIALES ET COÛT D'INCARCÉRATION DES DÉTENUS	8
LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION AU QUÉBEC	8
<i>LA SURPOPULATION CARCÉRALE</i>	9
LES MEMBRES DE L'ASRSQ INTERVENANT AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE PROVINCIALE	10
RÉFÉRENCES	11



LE DOSSIER EN BREF

- ✦ En 2012-2013, environ 42 720 personnes ont été admises dans les centres de détention du Québec. De ce nombre, **53 % étaient détenues** alors que **47 % étaient prévenues** (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2013);
- ✦ Après avoir connu une croissance continue depuis 1999-2000, la population moyenne quotidienne en institution (PMQI) des établissements de détention du Québec a été stable en 2010-2011. **La PMQI de 2010-2011 est de 4 588 personnes**, alors qu'elle était de 4 589 personnes en 2009-2010;
- ✦ La capacité carcérale en 2010-2011 était de **4 866 places**; une étude prospective basée sur l'impact possible de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* présente trois hypothèses : **si l'hypothèse d'une croissance ralentie (scénario 1) amène le modèle à projeter un manque de 612 places en 2020-2021, l'effet de la loi (scénario 2) fait grimper le manque à 875 places (effet probable) et 1 884 places (effet possible)**;
- ✦ **Le Québec a déclaré le plus faible taux d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011**, soit 303 contrevenants pour 100 000 adultes; ce taux était environ la moitié de la moyenne globale (Statistique Canada, 2012);
- ✦ Les dépenses provinciales et territoriales **ont totalisé un peu plus de 1,93 milliard de dollars en 2010-2011**. Cette même année, **le coût par habitant était de 51,80\$**, corrigés en fonction de l'inflation, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport au montant de 42,80\$ par habitant en 2006-2007 (Sécurité Publique Canada, 2012);
- ✦ Concernant la **problématique de la surpopulation carcérale**, l'ASRSQ soutient que deux facteurs peuvent expliquer ce phénomène: la **surreprésentation des prévenus** et la **diminution drastique des remises en liberté**. Effectivement, entre 2005-2006 et 2010-2011, le nombre de personnes en détention provisoire a augmenté de 20 %. À cet égard, les **ressources communautaires pourraient être mieux utilisées**. De plus, laisser certains prévenus non dangereux en communauté leur permettrait de poursuivre des études ou conserver un emploi et d'assumer leurs responsabilités familiales.



POPULATION DES DÉTENUS PROVINCIAUX AU QUÉBEC

Les 22 établissements de détention québécois accueillent les contrevenants condamnés à une **peine d’incarcération de deux ans et moins** et assument la garde de prévenus en attente de leur procès ou de leur jugement. Les peines d’incarcération de plus de deux ans sont purgées dans les pénitenciers sous l’administration du Service correctionnel du Canada.

En 2012-2013, environ 42 720 personnes ont été admises dans les centres de détention du Québec ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport à l’an dernier et une hausse de 4,7 % par rapport à 2007-2008. De ce nombre, **53 % étaient détenues** alors que **47 % étaient prévenues**. En 2011-2012, **les détenus séjournaient en moyenne 71 jours** en prison alors que **les prévenus y demeuraient 22 jours** (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2013).

Le Québec a déclaré le plus faible taux d’adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011, soit 303 contrevenants pour 100 000 adultes; ce taux était environ la moitié de la moyenne globale. En revanche, les taux les plus élevés ont été enregistrés dans les territoires, suivis du Manitoba, de la Saskatchewan et de l’Île-du-Prince-Édouard (Statistique Canada, 2012).

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE CORRECTIONNELLE DU QUÉBEC

En 2002, un rapport synthèse dressant un portrait général de la population correctionnelle du Québec a été publié. En 2009, le ministère devait renouveler ce rapport, mais celui-ci n’était toujours pas disponible à l’automne 2013. Néanmoins, la section suivante présente les grandes lignes du rapport de 2002.

Caractéristiques sociodémographiques

- × **La clientèle correctionnelle se compose d’hommes** en très grande majorité;
- × 88% est **francophone** ou s’exprime couramment en français;
- × Un peu plus de la moitié est **célibataire**;
- × Les deux tiers sont **âgés de moins de 40 ans**;
- × La majorité est **catholique** (84 %), mais seulement un tiers des répondants se disent pratiquants. Les autres religions regroupent 8,6 % des individus, tandis que 7,5 % se déclarent sans religion;
- × **L’âge moyen** est passé de 31,2 ans en 1993 à **35 ans en 2001**.



Scolarité et emploi

- ✘ La presque totalité de la clientèle correctionnelle affirme savoir lire, écrire et compter;
- ✘ **24 % ont persévéré jusqu'à la fin du niveau secondaire**, tandis que 12,9 % ont poursuivi des études postsecondaires.
- ✘ 9,4 % des individus n'ont fait que des études primaires. La majorité de la clientèle a décroché de l'école, généralement entre l'âge de 15 et 18 ans. La plupart des contrevenants ont eu l'occasion de suivre des cours après ce décrochage;
- ✘ **81 % se considèrent aptes au travail**;
- ✘ Moins de la moitié (**46,2 %**) occupait un emploi lors de sa prise en charge par les services correctionnels;
- ✘ 61 % des contrevenants mentionnent toutefois avoir travaillé de façon continue ou régulièrement depuis qu'ils sont sur le marché de l'emploi. La très grande majorité des employeurs auraient été selon eux, soit très satisfaits (59,6 %) soit satisfaits (37,7 %) du rendement qu'ils fournissaient. Cela n'a tout de même pas empêché plusieurs de ces contrevenants (35,7 %) d'être congédiés à un moment ou à un autre de leur vie.

Situation financière

- ✘ **La principale source de revenus** de la clientèle est le **travail rémunéré (39 %)**, mais une importante proportion de la clientèle est **prestataire de l'aide sociale (33 %)**. **Près du tiers (28,7 %) des répondants ont déclaré obtenir des gains financiers de leurs activités criminelles**, et la moitié d'entre eux ont déclaré des revenus illégaux supérieurs au salaire moyen canadien. Par contre, la très grande majorité (90 %) de la clientèle déclare des revenus légaux inférieurs au salaire du Canadien moyen;
- ✘ Plus de la moitié des délinquants ont contracté des dettes, et cette proportion est significativement plus importante chez la clientèle en milieu ouvert que chez celle en milieu fermé. Une minorité possédait des épargnes au moment de sa prise en charge, et les femmes sont moins susceptibles d'en déclarer.



L'adolescence

- × **27,7 % des sujets ont fait au moins une fugue au cours de leur adolescence;** cette proportion est significativement **plus élevée chez les femmes** que chez les hommes;
- × La majorité de la clientèle a vécu une période à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence et, généralement, cette expérience a duré deux ans ou moins.

Situation familiale et conjugale

- × 59 % des contrevenants entretenaient une relation amoureuse ou conjugale au moment d'être pris en charge par les services correctionnels, mais cette relation n'a persisté que pour une personne sur trois;
- × La violence (verbale et physique) entre les conjoints est particulièrement fréquente. **46 % des délinquants affirment avoir déjà fait preuve de violence envers leur conjoint ou conjointe, 60 % disent aussi en avoir été victimes;**
- × Seulement 11 % de ceux-ci disent avoir fait preuve de violence envers eux, et cette violence serait généralement verbale. Les femmes répondent avoir posé des gestes de violence envers leurs enfants dans une plus grande proportion que les hommes;
- × **Un homme sur quatre et une femme sur deux disent avoir été victimes d'agression sexuelle au moins une fois au cours de leur vie.**

Citoyenneté et caractéristiques ethnoculturelles

- × **Un peu plus de 92 % des personnes rencontrées au cours de cette enquête sont nées au Canada.** Celles qui sont nées à l'étranger proviennent principalement par ordre d'importance des pays suivants : Haïti (20 %), États-Unis (6,9 %), Italie (5,4 %), Maroc (5,2 %), France (4,8 %), Algérie (4,4 %) et Iran (3,9 %). 90 % habitent le Canada depuis plus de cinq ans;
- × Les répondants issus de communautés culturelles représentent approximativement 10 % de la clientèle correctionnelle et cette proportion est significativement plus importante parmi la clientèle en milieu fermé. Cette clientèle se dit également plus souvent victimes de discrimination de la part des employés des services correctionnels, comparativement à la clientèle en milieu ouvert;



- × **Plus de 10 % des personnes confiées aux services correctionnels du Québec se considèrent comme autochtones** alors qu'ils ne représentent que 1,2 % de la population québécoise.

Domicile

- × **42 % des sujets étaient établis dans un centre urbain.** La majorité d'entre eux s'y sont installés depuis plus de 15 ans;
- × **13,8 % affirment ne pas avoir de domicile fixe**, tandis qu'un peu moins de 5 % des répondants considéraient être sans-abri.

Réseau social et loisirs

- × Une proportion importante de délinquants a un membre de sa famille immédiate (39 %) ou un ami qui a connu des démêlés judiciaires (67 %);
- × **20 % rapportent que certains de leurs amis font partie d'un gang** ou d'un réseau organisé de criminels;
- × **46 % des contrevenants estiment que certains de leurs amis exercent une influence négative sur eux;**
- × Un délinquant sur dix affirme avoir pour principal loisir la consommation d'alcool ou de drogues.

L'alcool, les drogues et les jeux de hasard

- × L'année précédant la prise en charge, 35,4 % avaient consommé 25 verres et plus d'alcool par semaine;
- × **54 % avaient eu recours à une drogue et près du quart en avait pris tous les jours;**
- × Les drogues le plus souvent consommées sont le cannabis et la cocaïne;
- × **47 % des participants ont déjà entrepris un traitement au cours de leur vie;**
- × 12 % des participants dépensent une somme hebdomadaire supérieure à 100 \$ dans les jeux de hasard, et 9,1 % se considèrent comme des joueurs compulsifs.



DÉPENSES PROVINCIALES ET COÛT D'INCARCÉRATION DES DÉTENUS

Les dépenses provinciales et territoriales **ont totalisé un peu plus de 1,93 milliard de dollars en 2010-2011**. Cette même année, **le coût par habitant était de 51,80 \$**, corrigés en fonction de l'inflation, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport au montant de 42,80 \$ par habitant en 2006-2007 (Sécurité Publique Canada, 2012).

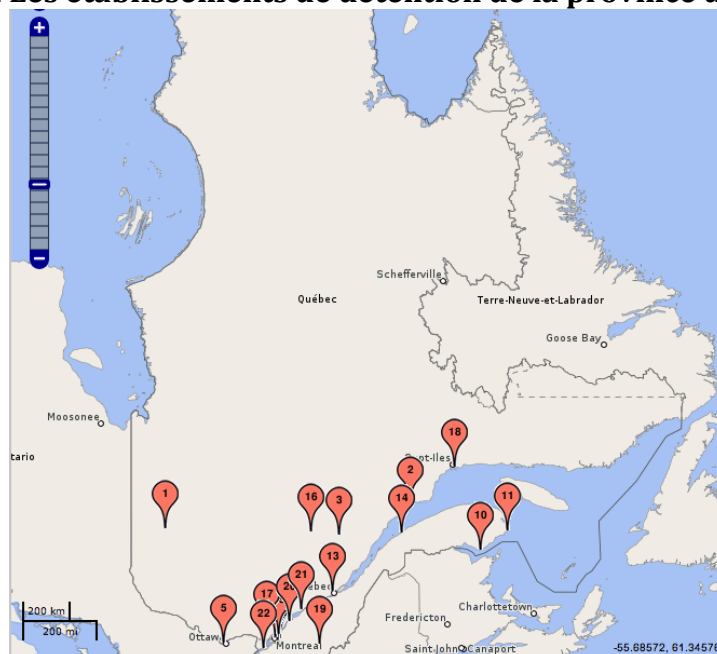
Coût d'incarcération

Le **coût d'incarcération est sensiblement plus élevé pour le système fédéral** qu'il ne l'est pour le système correctionnel des provinces et territoires. La différence des coûts de détention entre les deux paliers de gouvernement est attribuable à un certain nombre de facteurs, comme le **niveau de sécurité plus élevé** nécessaire dans les établissements fédéraux et le **coût d'incarcération plus élevé pour les contrevenants sous surveillance fédérale**. En outre, il y a un **plus grand nombre de programmes de traitement pour les délinquants** qui purgent les peines plus longues associées à la détention en milieu fédéral (Statistique Canada, 2004).

LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION AU QUÉBEC

La figure 1 permet de visualiser l'ensemble des 22 établissements de détention du Québec.

Figure 1. Les établissements de détention de la province de Québec





La surpopulation carcérale

La problématique de la surpopulation carcérale dans les établissements québécois n'est pas récente. Déjà, en 2006-2007, le rapport annuel du Protecteur du citoyen indiquait que la capacité des centres de détention québécois était depuis longtemps dépassée et que la surpopulation était en constante augmentation depuis des années (Protecteur du citoyen, 2013). Cette surpopulation est liée à de multiples facteurs, dont une **proportion importante de contrevenants en détention préventive**, une augmentation des **renoncements à la libération conditionnelle**, des **arrestations massives** à la suite d'opérations policières d'envergure et un **durcissement des peines criminelles par le gouvernement fédéral**. Le Protecteur du citoyen (2013) soutient que les services correctionnels du Québec ne sont pas à l'origine de la surpopulation, **mais la gestion de cette situation leur est imputable**.

Dans son rapport, le Protecteur du citoyen (2013) fait le constat que parmi les stratégies adoptées par le Ministère de la Sécurité publique et les établissements de détention pour contrer les effets de la surpopulation certaines peuvent avoir des répercussions sur les personnes contrevenantes. Certaines de ses préoccupations seront présentées dans la section suivante.

Argumentaire de l'ASRSQ concernant la surpopulation carcérale

L'ASRSQ, ayant déjà réuni un comité d'experts sur la question de la capacité carcérale, reconnaît le problème de la surpopulation. À son avis, deux facteurs expliquent ce phénomène : la surreprésentation des prévenus et la diminution drastique des remises en liberté. Effectivement, entre 2005-2006 et 2010-2011, le nombre de personnes en détention provisoire a augmenté de 20 %. Il est dommage qu'aucune réflexion n'ait lieu sur la problématique des prévenus. L'ASRSQ soutient qu'il existe des façons de désengorger les prisons à un moindre coût. Les ressources communautaires pourraient être mieux utilisées. De plus, laisser certains prévenus non dangereux en communauté leur permettrait de poursuivre des études ou conserver un emploi et d'assumer leurs responsabilités familiales.

Le temps passé en incarcération est de plus en plus long, même s'il a été plusieurs fois prouvé que cette pratique n'est bénéfique pour personne. Entre 2005-2006 et 2010-2011, les absences temporaires ont chuté de 43 %. Il serait toutefois surprenant que les détenus soient plus dangereux qu'ils ne l'étaient avant. Cette pratique nous amène à questionner les pratiques d'intervention en vigueur au sein des services correctionnels.

Fait important, selon Statistique Canada : la criminalité est en baisse constante depuis dix ans au Québec et en 2008, le taux national de criminalité au Canada a chuté à son point le plus bas en 30 ans. La nouvelle *Loi sur le système correctionnel du Québec* vise à assurer une meilleure protection du public par un resserrement des critères d'admissibilité aux programmes de remise en liberté. Cette loi n'est en vigueur que depuis deux ans : elle n'a pas eu le temps de faire ses preuves... Par contre, comme les services correctionnels ont maintenant la responsabilité d'évaluer la clientèle et de leur fournir un encadrement adapté à leurs besoins, l'ASRSQ croit qu'on nous devrions éventuellement assister à une diminution des besoins d'incarcération.



LES MEMBRES DE L'ASRSQ INTERVENANT AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE PROVINCIALE

Alter-Justice	Québec
Association canadienne pour la santé mentale (CRC La Relève)	Chicoutimi
CRC Curé-Labelle	St-Jérôme
CRC Abitibi-Témiscamingue & Nord-du-Québec	Amos
CRC de l'Outaouais	Gatineau
CRC Joliette-Lanaudière	Joliette
CRC L'Arc-en-soi	Rivière du Loup
CRC Le Pavillon	Québec
CRC L'Étape et le Centre La Traverse	Sherbrooke
CRC Maria	Maria
CRC Roberval	Roberval
Expansion-Femmes de Québec (CRC pour femmes)	Québec
Maison d'accueil Le Joins-Toi	Longueuil/Granby
La Maison Painchaud inc.	Québec
Maison Radisson inc.	Trois-Rivières
Maison de transition de Montréal inc.	Montréal
Réhabilitation de Beauce inc.	Vallée-Jonction
Résidence Carpe Diem inc.	Laval
Société Elizabeth Fry du Québec (Maison Thérèse-Casgrain)	Montréal
Transition Centre-Sud	Montréal



RÉFÉRENCES

- Sécurité publique du Canada (2012). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2012-ccrs/2012-ccrs-fra.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2001). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec – Rapport synthèse*.
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/portrait_2001/rapport_synthese.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2009). *Rapport annuel de gestion 2008-2009*.
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/rapports_annuels/rapport_annuel_2008-2009.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2012). *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/rapports_annuels/rapport_annuel_2011-2012.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2013). *Rapport annuel de gestion 2012-2013*.
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/rapports_annuels/rapport_annuel_2012-2013.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2013). *Analyse prospective de la population carcérale des établissements de détention du Québec de 2010-2011 à 2020-2021*.
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-statistiques-sc/population-carcerale-prospective/12929.html>
- Protecteur du citoyen (2013). *Rapport annuel 2012-2013*.
<http://www.myvirtualpaper.com/doc/protecteur-du-citoyen/rapport-annuel-2013/2013091201/#54>
- Statistique Canada (2004). *Les services correctionnels pour adultes au Canada 2002-2003*. Juristat. Centre canadien de la statistique juridique.
- Statistique Canada (2012). *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada 2010-2011*. Juristat. Centre canadien de la statistique juridique.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11715-fra.pdf>